

PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN (PDC)

Au profit de tout le territoire

Ce document cadre qui doit mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun tout en requalifiant la place des différents modes de déplacement a été approuvé en fév. 2020. En consultation auprès des Personnes Publiques Associées (PPA) pendant 3 mois, il rentrera dans la phase d'enquête publique en février prochain pour une approbation définitive en juin 2021. L'ensemble des Maires a reçu le 18 décembre un document synthétique complémentaire destiné à les aider à présenter le PDC devant leur Conseil municipal.

À NOTER

**Mardi 9 février
à 18h**

Conseil communautaire
à Valognes
(Complexe Marcel Lechanoine)

ÉDITO

« Construire ensemble le Cotentin de la mobilité »

● « Mes chers collègues,

Je souhaite que les grands enjeux de collectivité soient débattus au sein de la Conférence des Maires avant d'être délibérés en Conseil, que les Maires puissent être parfaitement informés des grandes décisions du Cotentin. C'est l'esprit de la réunion de ce soir dédiée aux enjeux de la mobilité. Ce sera également l'esprit de la Conférence des Maires de mars qui abordera les questions d'urbanisme et de logements que sont le SCoT et le PLH.

Nous avons collectivement souhaité créer le Cotentin pour tirer notre territoire vers le haut, l'aider à répondre aux grands défis de demain, aux enjeux auxquels nos communes ne pourraient faire face seules ou dans le cadre des anciennes intercommunalités. La mobilité fait partie de ces enjeux car le système de transport actuel n'est pas à la hauteur de notre territoire, de ses attentes en termes de vie quotidienne, de vie économique, de tourisme. Comme nous avons su construire ensemble le Cotentin du tourisme, nous devons construire ensemble le Cotentin de la mobilité.

Arnaud CATEHRINE, Stéphane BARBE aux côtés des services ont beaucoup travaillé pour vous proposer ce soir les grandes lignes de ce que nous pourrions mettre en œuvre ensemble. Ce que vous allez voir est perfectible et devra être débattu dans les Commissions de Territoire.

Mais, vous en conviendrez certainement, ce que vous allez découvrir va considérablement changer la vie de nos concitoyens. Il y aura clairement un avant et un après.

Nous devons ce soir :

- Nous mettre d'accords sur les grandes lignes du projet mobilité en vue du Conseil du 9 février ;
- Arrêter les grands principes du financement de ce chantier inédit et du fonctionnement du futur système de transport (vous connaissez nos limites budgétaires) ;
- Je souhaite également mettre sur la table un projet que je considère comme important qui est celui du contournement Ouest de Cherbourg. Le Département est d'accord pour y aller. La Région aussi. En bref, les planètes sont enfin alignées pour sortir ce serpent de mer si nous sommes d'accords pour qu'il soit lancé.

Mes chers collègues, j'ai indiqué à plusieurs reprises que le Cotentin marchait sur deux jambes, celle de l'ambition et celle de la proximité. Le projet dont nous allons débattre ce soir nous plonge précisément au cœur de ce sujet ».

David MARGUERITTE

Président de l'agglomération du Cotentin

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

100% des communes candidates retenues !

- L'État a annoncé les candidatures retenues pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent un rôle de centralité. Les 11 communes, dont la candidature avait été proposée par le Cotentin ont été retenues, à savoir : Barneville-Carteret, Quettehou, Bricquebec-en-Cotentin, St-Pierre-Eglise, La Hague, St-Sauveur-le-Vicomte, Les Pieux, St-Vaast-la-Hougue, Montebourg, Valognes et Port-Bail-sur-Mer. Cette décision vient conforter le programme ambitieux de soutien à la redynamisation des centres-bourgs et centre-ville initié par l'agglomération en lien avec les communes dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Ce programme s'appuie entre autre sur :
 - La future offre de mobilité ;
 - L'action économique de l'agglomération avec l'étude de la proposition régionale de création d'une foncière destinée à favoriser la reprise du commerce dans les centres villes et centres bourgs ;
 - Le Plan Local de l'Habitat (PLH) finalisé en 2021 avec des actions visant à favoriser l'attractivité des logements dans les centres bourgs ;
 - Le déploiement numérique, confié à Manche numérique ;
 - La valorisation du patrimoine avec le Pays d'art et d'histoire, à l'image des projets lancés pour Valognes et Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
 - Accompagner avec la SPL Tourisme les acteurs du secteur afin de favoriser les flux de visiteurs.Cet AMI va ainsi offrir une aide d'ingénierie à la mise en œuvre de ce projet de redynamisation et d'attractivité des villes centres.

L'IMAGE DU COTENTIN

15 décembre 2020 2^{ème} Conférence des Maires

Le Président David MARGUERITTE a réuni pour une deuxième fois depuis la rentrée l'ensemble des édiles du territoire autour d'une Conférence des Maires dédiée aux enjeux de la Mobilité.



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Lors de la Conférence des Maires

Les principaux sujets évoqués lors de cette séance :

• La nouvelle offre Mobilité

Dès le 1^{er} juillet 2021, l'agglomération du Cotentin déploiera un réseau unique de mobilité au service du territoire et répondant aux nouvelles attentes des habitants avec :

- une Délégation de Services Publics (DSP) transport à son échelle ;
- une tarification unifiée (1€ le trajet ou 1€/jour) et solidaire (tarifs dégressifs et gratuité en fonction du quotient familial) ;
- un pass unique pour l'ensemble des services (urbains, interurbains et scolaires) ;
- une nouvelle marque de mobilité accompagnée d'outils interactifs (site web, application mobile, etc.) pour faciliter les déplacements.

A l'horizon 2024, une offre complète de mobilité sera proposée avec plus de lignes régulières desservant les principales communes et pôles d'emploi, la déserte de l'ensemble des communes grâce à un service de Transport à la Demande (TàD) et un réseau urbain plus performant grâce aux aménagements liés au Bus Nouvelle Génération (BNG) et au Pôle d'échange Multimodal (PEM) de Cherbourg-en-Cotentin. En parallèle de ce renforcement du réseau de transports en commun, l'agglomération proposera une offre de services renforcée notamment par le développement des VAE (Vélos à Assistance Electrique) et des services innovants tels que le covoiturage, l'autostop solidaire ou encore le service d'autopartage. Sans oublier, la réalisation aux côtés des acteurs concernés d'un schéma directeur cyclable.

• Le Versement Mobilité (VM)

Afin de pouvoir financier l'ensemble des investissements lié à la nouvelle offre mobilités, la mise en place du versement mobilité et ses modalités ont été présentées à l'assemblée.

Actuellement, perçu auprès des seules entreprises implantées sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, cet impôt dédié exclusivement au financement de la mobilité doit être étendu à l'ensemble des communes du Cotentin afin de répondre au besoin de financement du nouveau réseau présenté. Le Président a ainsi proposé de fixer le versement mobilité à hauteur de 1,5% (contre 1,1% actuellement) de la masse salariale brute des salariés travaillant dans les entreprises de 11 salariés et plus du Cotentin, soit un VM à percevoir de 21,1M€. Sa mise en place sera à approuver lors du prochain Conseil.

• Le projet de contournement Sud-Ouest de Cherbourg

Les grandes lignes ont été présentées à l'assemblée. Il s'agit d'un véritable projet structurant qui vise à améliorer nos infrastructures routières indispensables au décloisonnement notamment Est-Ouest par la réalisation du bouclage du contournement sud-ouest de Cherbourg. Le Président a souhaité l'avis des Maires pour que ce dossier soit réactivé et sorti de son enlèvement.

ET AUSSI...

• Comité consultatif des partenaires

Conformément aux obligations réglementaires, l'agglomération a instauré un Comité consultatif des partenaires devant être sollicité avant toute évolution de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, sur la qualité des services et de l'information usagers ainsi qu'avant tout changement du taux de versement mobilité.

• Communication

Afin de répondre aux attentes et aux besoins exprimés par les habitants, l'agglomération du Cotentin réalise actuellement une enquête en ligne.

Pour tout comprendre quant au réseau unique déployé au 1^{er} juillet 2021, un [motion design](#) a été conçu pour expliquer de façon didactique les apports de cette nouvelle offre mobilités. À retrouver et à partager depuis nos réseaux sociaux !

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : lecotentin.fr ou par voie d'affichage au siège administratif de l'agglomération - Hôtel Atlantique - Bd Félix Amiot - CHERBOURG-EN-COTENTIN

Lettre des conseillers

#23 - Décembre 2020 - Édition spéciale Conférence des Maires dédiée à la Mobilité - Communauté d'agglomération du Cotentin

Directeur de publication : David MARGUERITTE, Président - Réalisation : Direction de la Communication

Photo : Antoine SOUBIGOU. Diffusée par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers (communautaires et municipaux)

 **leCotentin**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

 lecotentin.fr